



CBDF - SOLUTIONS DE SERVICES POUR LES INSTALLATIONS <i>Liste de questions et de réponses à mettre à la disposition des investisseurs en ligne</i>

Allspring (Lux) Worldwide Fund

Conformément à l'article 92 de la directive 2009/65/CE du 13 juillet 2009, telle que modifiée par la directive (UE) 2019/1160 du 20 juin 2019 (« article 92 UCITSD »), Allspring (Lux) Worldwide Fund (le « Fonds ») met à disposition, dans chaque État membre où il a l'intention de commercialiser ses parts, des installations pour effectuer les tâches suivantes énumérées de a) à f).

Veuillez noter qu'en cas de discordance, les conditions énoncées dans le prospectus de vente du fonds prévaudront. Les informations ci-dessous sont fournies à titre d'information uniquement et conformément à l'article 92 de la directive UCITS.

Les termes définis et utilisés dans le présent document, et qui ne sont pas, par ailleurs, définis dans le présent document, auront la même signification que celle qui leur est attribuée dans le prospectus de vente du fonds.

a. Traiter les ordres de souscription, de transfert et de rachat, puis effectuer d'autres paiements aux actionnaires relatifs aux actions de la Société, conformément aux conditions énoncées dans le prospectus de vente et les documents d'information clés.

a1) QUELLE EST L'ENTITÉ RESPONSABLE DE LA FOURNITURE DE CE SERVICE ?

Allspring Global Investments Luxembourg S.A. (la « Société de Gestion ») a désigné Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. comme agent de transfert et teneur de registres pour le traitement des ordres de souscription, de transfert et de rachat du Fonds :

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

80 Route d'Esch

L-1470 Luxembourg

Luxembourg

E-mail: AllspringTA@bbh.com

Le teneur de registres et agent de transfert sera responsable du traitement des souscriptions d'actions, du traitement des demandes de rachat et de conversion, de l'acceptation des transferts de fonds, de la conservation du registre du fonds, ainsi que de la fourniture et de la supervision de l'envoi des rapports, avis et autres documents aux actionnaires.

Le teneur de registre et agent de transfert est une société anonyme luxembourgeoise enregistrée, par ailleurs, auprès de l'Autorité de régulation en tant qu'établissement de crédit.

b. Fournir aux investisseurs des informations sur la manière de passer les ordres mentionnés au point a. et sur les modalités de paiement des produits de conversion et de rachat.



b1) COMMENT SOUSCRIRE DE NOUVELLES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ ?

Vous pouvez souscrire des actions de chaque Compartiment du Fonds auprès du teneur de registre et agent de transfert, ainsi qu'auprès d'autres banques, sous-distributeurs et institutions financières autorisés à cet effet, comme indiqué dans le formulaire de souscription.

Vous devez remplir un formulaire de demande disponible auprès des agents, banques et institutions financières mentionnés ci-dessus.

Les souscriptions sont soumises à l'acceptation, en tout ou en partie, par le Conseil d'administration, à son entière discrétion et sans engager sa responsabilité.

Le Fonds peut également accepter les souscriptions transmises par voie électronique.

Pour obtenir des informations détaillées, veuillez vous référer à la sous-section « Achat d'actions » de la section « Investissement dans les sous-fonds » du prospectus de vente.

b2) QUELS SONT LES FRAIS DE SOUSCRIPTION DE NOUVELLES ACTIONS ?

Le prix de souscription des actions de chaque catégorie, libellé dans la devise de référence de la catégorie, correspond à la valeur liquidative (« VL ») de la catégorie concernée, déterminée le jour de l'évaluation où la demande de souscription est acceptée (la demande de souscription ne sera acceptée à un jour d'évaluation donnée que si elle est reçue en bonne et due forme avant la date limite de négociation ce jour-là), majorée des frais de souscription initiaux applicables, le cas échéant, tels que détaillés pour chaque catégorie dans la section « Frais et dépenses » du prospectus de vente.

Dans certains cas, les banques, les sous-distributeurs ou les institutions financières peuvent facturer et conserver des frais de souscription initiaux ou d'autres frais de transaction/compte, qui ne sont pas inclus dans le prix de souscription.

En plus du prix de souscription, des taxes et des droits de timbre peuvent être exigibles dans certains pays où les actions sont offertes.

Nous vous invitons à vous renseigner auprès de l'établissement que vous avez choisi afin de comprendre les frais applicables et leur modalité d'application. De plus, en vertu de la politique de tarification à variation partielle du Fonds, la valeur liquidative d'un Compartiment peut être ajustée les jours où les souscriptions ou les rachats nets sont importants.

Pour obtenir des informations détaillées, veuillez vous référer à la sous-section « Achat d'actions » de la section « Investissement dans les sous-fonds » du prospectus de vente.

b3) COMMENT RACHETER LES ACTIONS ?

Vous pouvez à tout moment racheter vos actions en adressant au teneur de registres et agent de Transfert du Fonds ou à d'autres banques, sous-distributeurs et institutions financières autorisés à cet effet, une demande de rachat (en totalité ou en partie).



Le Fonds peut accepter les rachats transmis par voie électronique.

Les demandes de rachat sont irrévocables, à moins que la société de gestion n'en décide autrement.

Pour obtenir des informations détaillées, veuillez vous référer à la sous-section « Vente d'actions » de la section « Investissement dans les sous-fonds » du prospectus de vente.

b4) QUELS SONT LES FRAIS DE RACHAT DE VOS ACTIONS ?

Le prix de rachat des actions de chaque catégorie correspond à la valeur liquidative de la catégorie concernée et déterminée le jour de l'évaluation où la demande de rachat est acceptée par le teneur de registres et agent de transfert ou par les autres banques, sous-distributeurs et institutions financières autorisés à cet effet.

Le prix de rachat peut être supérieur ou inférieur au prix de souscription payé à la date d'émission des actions, conformément aux variations de la valeur liquidative du Compartiment.

Les demandes de rachat doivent être dûment soumises au teneur de registres et agent de Transfert ou aux intermédiaires autorisés avant la date limite de transaction le jour de l'évaluation. Les demandes reçues après la date limite ou les jours non consacrés à l'évaluation seront traitées le jour d'évaluation suivant.

En vertu de la politique de tarification à variation partielle du Fonds, la valeur liquidative d'un Compartiment peut être ajustée les jours d'évaluation où les souscriptions ou les rachats nets sont importants.

Aucun frais de rachat ou d liquidité n'est facturé. Toutefois, le montant remboursé peut être réduit par les coûts, taxes et droits de timbre qui peuvent être exigible à ce moment.

Pour obtenir des informations détaillées, veuillez vous référer à la sous-section « Vente d'actions » de la section « Investissement dans les sous-fonds » du prospectus de vente.

b5) COMBIEN DE TEMPS FAUT-IL POUR VENDRE DES ACTIONS ET RECEVOIR UN PAIEMENT ?

Pour tous les compartiments, à l'exception de l'Emerging Markets Equity Fund et de l'Emerging Markets Equity Advantage Fund, le prix de rachat des actions présentés au rachat sera payé dès que cela sera raisonnablement possible et normalement dans les deux jours ouvrables suivant la date d'évaluation, à un prix de rachat par action déterminé en fonction de la valeur liquidative du compartiment à la date d'évaluation concernée.

Pour l'Emerging Markets Equity Fund et l'Emerging Markets Equity Advantage Fund, le prix de rachat des actions présentées au rachat sera payé dès que cela sera raisonnablement possible et normalement dans les trois jours ouvrables suivant la date d'évaluation, à un prix de rachat par action déterminé en fonction de la valeur liquidative du compartiment à la date d'évaluation concernée.

Pour obtenir des informations détaillées, veuillez vous référer à la sous-section « Vente d'actions » de la section « Investissement dans les sous-fonds » du prospectus de vente.



b6) QUI DEVEZ-VOUS CONTACTER SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES À CE SUJET ?

Pour toute question supplémentaire concernant les souscriptions et les rachats, veuillez contacter le teneur de registres et agent de transfert du Fonds :

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

80 Route d'Esch

L-1470 Luxembourg

Luxembourg

E-mail: AllspringTA@bbh.com

Vous pouvez également contacter la société de gestion et le principal distributeur du fonds :

Allspring Global Investments Luxembourg S.A.

33, rue de Gasperich

L-5826 Hesperange

Luxembourg

E-mail: AllspringLuxembourg@allspringglobal.com

c. Faciliter le traitement des informations et l'accès aux procédures et dispositifs visés à l'article 15 de la directive 2009/65/CE concernant l'exercice par les investisseurs de leurs droits découlant de leur investissement dans la Société dans l'État membre où la Société est commercialisée.

c1) DANS QUOI INVESTISSEZ-VOUS ?

Vous investissez dans Allspring (Lux) Worldwide Fund, un fonds d'investissement constitué à responsabilité limitée au Grand-Duché de Luxembourg en tant que Société d'Investissement à Capital Variable sous le RCS Luxembourg B 137.479 et considéré comme un fonds UCITS au sens de la Directive 2009/65/CE et soumis à la Partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010.

Le Fonds a adopté une structure faîtière avec plusieurs sous-fonds.

Chaque compartiment possède des politiques et des stratégies d'investissement distinctes, détaillées dans le prospectus de vente et dans chaque document d'information clé sur les produits d'investissement de détail et d'assurance (PRIIP KID) des actions investies.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues en consultant les états financiers pertinents du Fonds, ainsi que les fiches d'information spécifiques.

Ces documents sont disponibles sur le site web de la société de gestion : www.allspringglobal.com/

c2) QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES DE CET INVESTISSEMENT ?

Les principaux risques dépendent de la stratégie d'investissement du compartiment dans lequel vous avez investi.

Avant tout investissement, il est fortement conseillé de consulter votre intermédiaire financier afin de bien comprendre tous les risques découlant de vos investissements.



Pour une description complète des risques, veuillez vous référer à la section « Risques » du prospectus de vente et à chaque document d'information clé sur les produits d'investissement de détail et d'assurance des actions investies.

c3) QUELS SONT LES RISQUES DE PERTE EN CAPITAL ?

Avant de prendre une décision d'investissement concernant des actions de quelque catégorie que ce soit, vous devez examiner attentivement toutes les informations indiquées dans le prospectus de vente. Les facteurs de risque mentionnés dans ce document peuvent réduire le rendement des actions et entraîner la perte totale ou partielle de votre investissement.

Le prix des actions peut baisser comme augmenter. Vous pouvez récupérer la totalité du capital investi. Vous pouvez perdre de l'argent en investissant dans un Compartiment. Le niveau de risque varie en fonction de la stratégie d'investissement du Compartiment dans lequel vous avez investi.

Tous les investissements sont soumis au risque de voir la valeur liquidative (« la VL ») du Fonds fluctuer en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, des taux d'intérêt et de la perception du marché. Il n'existe aucune garantie contre les pertes résultant d'un investissement dans un fonds UCITS, ni aucune assurance que les objectifs d'investissement de ce fonds seront réalisés.

Pour obtenir de plus amples informations sur les actions dans lesquelles vous avez investi, veuillez vous référer au prospectus de vente et au document d'information clé sur les produits d'investissement de détail et d'assurance des actions investies.

c4) QUEL RENDEMENT POUVEZ-VOUS ATTENDRE ?

Vous pouvez consulter les performances antérieures des actions dans lesquelles vous avez investi pour avoir une indication de leur évolution depuis leur date de création.

Toutefois, les performances passées sont données à titre indicatif et ne garantissent pas les rendements futurs. Les rendements dépendront des conditions du marché et de la stratégie d'investissement spécifique de chaque compartiment.

Pour plus de détails, veuillez vous référer au prospectus de vente et au document d'information clé sur les produits d'investissement de détail et d'assurance des actions investies.

c5) COMMENT ACCÉDER AUX PROCÉDURES ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'EXERCICE PAR LES INVESTISSEURS DE LEURS DROITS DÉCOULANT DE LEUR INVESTISSEMENT DANS LA SOCIÉTÉ ?

Vous ne pourrez exercer pleinement vos droits d'actionnaire directement auprès du Fonds, notamment le droit de participer aux assemblées générales des actionnaires, que si vous êtes inscrit vous-même et en votre propre nom au registre des actionnaires du Fonds.

Si vous investissez dans le Fonds en utilisant un intermédiaire qui investit dans le Fonds au nom de l'intermédiaire, (i) il se peut que vous ne puissiez pas toujours exercer certains droits en tant qu'actionnaire directement auprès du Fonds et (ii) vos droits à indemnisation en cas d'erreurs de valeur liquidative/non-respect des règles d'investissement applicables à un compartiment peuvent être affectés et ne peuvent être exercés qu'indirectement.



Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter la section « Droits des actionnaires » du prospectus de vente.

Vous pouvez notamment accéder au résumé des droits des investisseurs, en anglais, à l'adresse suivante : www.allspringglobal.com/corporate/policies/lux-related-policies/.

c6) COMMENT DÉPOSER UNE PLAINTÉ SI NÉCESSAIRE ?

Les réclamations concernant le fonctionnement du Fonds peuvent être soumises par écrit au siège social du Fonds ou par e-mail à AllspringLuxembourg@allspringglobal.com.

Vous pouvez notamment accéder aux procédures de gestion des plaintes, en anglais, à l'adresse suivante : www.allspringglobal.com/corporate/policies/lux-related-policies/.

Si vous n'êtes pas satisfait de notre réponse, vous pouvez rechercher-de-résolution judiciaire auprès de la CSSF (gratuitement) : formulaire en ligne / e-mail : reclamation@cssf.lu / courrier : CSSF, Département Juridique, 283 route d'Arlon, L-299. La plainte doit être soumise avec tous les documents pertinents en anglais, en français, en allemand ou en luxembourgeois.

c7) VOTRE INVESTISSEMENT EST-IL ÉTHIQUE OU UTILE À LA SOCIÉTÉ ? (Critères ESG)

Allspring Global Investments (Allspring) intègre les risques et les opportunités de durabilité financièrement significatifs dans ses processus de prise de décision en matière d'investissement afin de renforcer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

Le Fonds applique des exclusions aux entreprises impliquées dans des activités controversées, telles que celles liées aux armes, au tabac, au charbon thermique et autres.

Les compartiments traditionnels du fonds à compartiments multiples prennent en compte les facteurs ESG et intègrent les risques de durabilité dans leurs décisions d'investissement, mais ne leur accordent pas la priorité. Cela signifie que les gestionnaires d'investissement par délégation peuvent toujours investir dans les titres des émetteurs qui ne respectent pas les principes ESG, et que les risques liés à la durabilité pourraient affecter la valeur du Compartiment à moyen et long terme. Ces investissements ne tiennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités durables sur le plan environnemental.

Le Compartiment de l'article 8 intègre les risques de durabilité financièrement importants en utilisant des recherches ESG internes et externes. Les risques liés à la durabilité peuvent avoir un impact sur la valeur des investissements au fil du temps. Certains de ces compartiment utilisent le Quotient d'information ESG (ESGiQ) d'Allspring — un système propriétaire qui évalue les risques et l'importance des critères ESG. Les détails et les évaluations d'ESGiQ sont disponibles sur le site web d'Allspring.

Pour des informations détaillées sur les critères ESG, veuillez consulter la section « Annexe I - Règlement sur la divulgation et la taxonomie de la finance durable » du prospectus de vente.



c8) COMMENT VOS BÉNÉFICES SERONT-ILS IMPOSÉS ?

Le traitement fiscal dépend de votre lieu de résidence et de votre statut fiscal. Le Fonds n'est pas assujéti à l'impôt sur les revenus au Luxembourg, mais peut être soumis à la taxe sur les souscriptions.

Nous vous invitons à consulter vos propres conseillers fiscaux professionnels en ce qui concerne les implications fiscales de vos investissements.

Pour les informations générales sur les taxes, veuillez consulter la section « Droits des actionnaires » du prospectus de vente.

d. Mettre à la disposition des investisseurs, dans les conditions prévues à l'article 94 de la directive 2009/65/CE, les informations et documents requis conformément au chapitre IX de cette directive, afin qu'ils puissent les consulter et en obtenir des copies.

d1) OÙ PUIS-JE OBTENIR UN EXEMPLAIRE DE LA DOCUMENTATION DU FONDS (Prospectus de vente, Documents d'informations clés (« PRIIPS KID »), fiches d'information mensuelles, rapports financiers, statuts constitutifs, etc.)

La documentation du fonds, y compris les statuts, le prospectus de vente le plus récent, les documents d'information clé les plus récents sur les produits d'investissement de détail et d'assurance et les derniers rapports financiers, est disponible gratuitement au siège social du fonds et sur [lien manquant]. www.allspringglobal.com/corporate/policies/lux-related-policies/

Pour plus de détails, veuillez consulter la section « Documents disponibles pour consultation » du prospectus de vente.

d2) OÙ PEUT-ON TROUVER LA VALEUR LIQUIDATIVE DU FONDS ET LES PERFORMANCES HISTORIQUES ?

Les informations relatives à la valeur liquidative et aux performances historiques sont disponibles sur : www.fundinfo.com.

La valeur liquidative est calculée par l'administrateur au moins à deux décimales chaque jour ouvrable, généralement à la clôture des échanges réguliers de la Bourse de New York (généralement 16 h 00, heure de l'Est des États-Unis). La valeur liquidative par action est calculée en divisant les actifs nets du fonds, constitués par la valeur des actifs du fonds moins le passif du fonds, par le nombre d'actions du fonds en circulation.

Pour obtenir des informations détaillées sur le calcul de la valeur liquidative, veuillez consulter la section « Détermination de la valeur liquidative des actions » du prospectus de vente.

e. Fournir aux investisseurs des informations pertinentes sur les tâches que les installations accomplissent sur un support durable



e1) QUI EFFECTUE LES TÂCHES D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS ?

Les entités suivantes sont chargées des tâches suivantes. Les coordonnées sont indiquées dans la section ci-dessous intitulée « Qui devez-vous contacter si vous avez d'autres questions ? »

- a) Traitement des ordres de souscription, de transfert et de rachat, puis autres modalités de paiement aux investisseurs relatifs aux unités de la Société, conformément aux conditions énoncées dans le prospectus de vente et les documents d'information clés :

La société de gestion a désigné Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. pour exécuter les tâches décrites au paragraphe a) ci-dessus :

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

80 Route d'Esch

L-1470 Luxembourg

Luxembourg

E-mail : AllspringTA@bbh.com

- b) b. Fournir aux investisseurs des informations sur la manière de passer les ordres mentionnés au point a) mentionné ci-dessus et sur les modalités de paiement des produits de conversion et de rachat :

Allspring Global Investments Luxembourg S.A.

33, rue de Gasperich

L-5826 Hesperange

Luxembourg

E-mail : AllspringLuxembourg@allspringglobal.com

- c) Faciliter le traitement des informations et l'accès aux procédures et dispositifs visés à l'article 15 de la directive 2009/65/CE concernant l'exercice par les investisseurs de leurs droits découlant de leur investissement dans le fond UCITS dans l'État membre où le fond UCITS est commercialisé :

Allspring Global Investments Luxembourg S.A.

33, rue de Gasperich

L-5826 Hesperange

Luxembourg

E-mail : AllspringLuxembourg@allspringglobal.com

- d) Mettre à la disposition des investisseurs, dans les conditions prévues à l'article 94 de la directive 2009/65/CE, les informations et documents requis conformément au chapitre IX de cette directive, afin qu'ils puissent les consulter et en obtenir des copies :

Allspring Global Investments Luxembourg S.A.

33, rue de Gasperich

L-5826 Hesperange

Luxembourg

E-mail : AllspringLuxembourg@allspringglobal.com



- e) Fournir aux investisseurs des informations pertinentes sur les tâches que les installations accomplissent sur un support durable :

Allspring Global Investments Luxembourg S.A.

33, rue de Gasperich

L-5826 Hesperange

Luxembourg

E-mail : AllspringLuxembourg@allspringglobal.com

- f) Servir de point de contact pour la communication avec les autorités compétentes :

Arendt Regulatory et Consulting S.A.

41, avenue John F. Kennedy

L-2082 Luxembourg

Luxembourg

E-mail : DistributionARC@arendt.com

- e2) QUI DEVEZ-VOUS CONTACTER SI VOUS AVEZ D'AUTRES QUESTIONS ?

Si vous avez d'autres questions qui ne figurent pas sur cette page Web, n'hésitez pas à contacter la société de gestion :

Allspring Global Investments Luxembourg S.A.

33, rue de Gasperich

L-5826 Hesperange

Luxembourg

E-mail : AllspringLuxembourg@allspringglobal.com

Vous pouvez également consulter le site web de la société de gestion : www.allspringglobal.com

Le traitement des données à caractère personnel est régi par la politique de confidentialité d'Allspring, disponible en ligne : <https://www.allspringglobal.com/corporate/privacy-notices/funds-privacy-notice/>